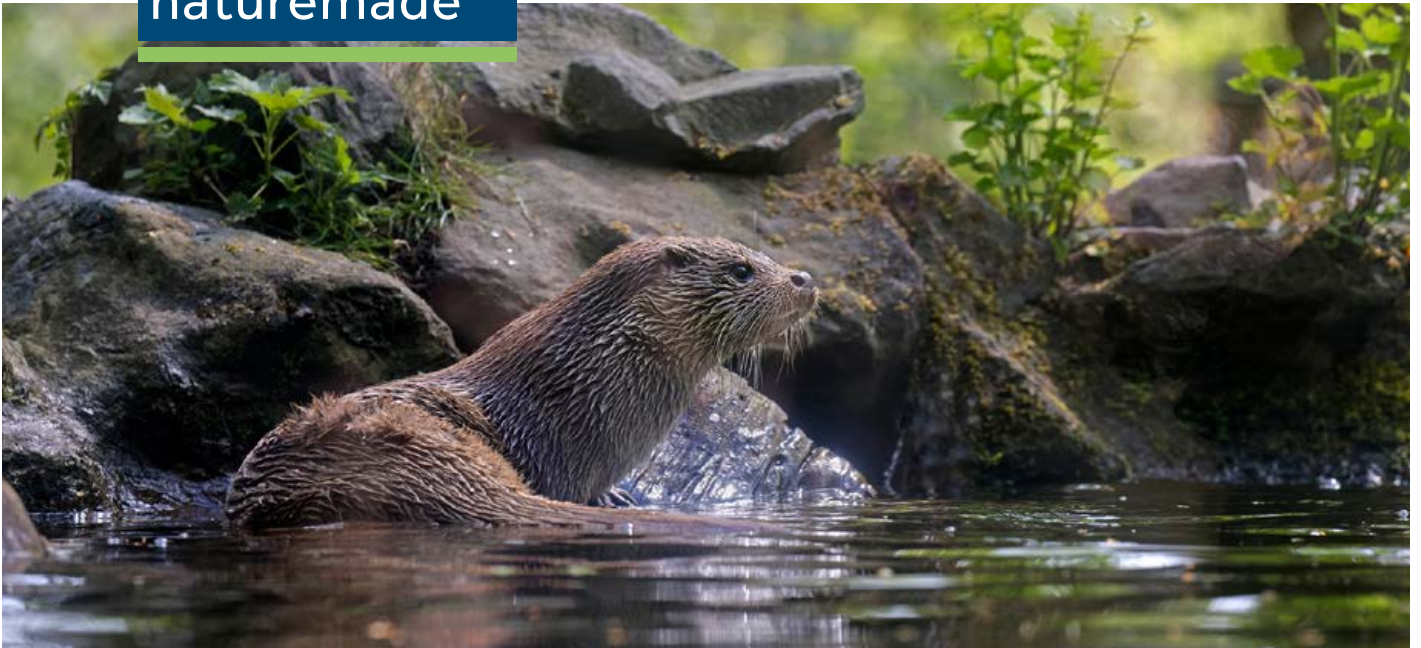


naturemade



Rapport annuel 2025

# VUE Association pour une énergie respectueuse de l'environnement

# Table des matières

Éditorial.....	3
Certifications.....	4
Fonds écologiques naturemade.....	6
Projets, activités et nouveaux développements.....	8
Comptes annuels.....	12
Rapport de révision.....	14
Organigramme de l'Association pour une énergie respectueuse de l'environnement (décembre 2025) .....	15

L'Association pour une énergie respectueuse de l'environnement (VUE) est porteuse du label de qualité naturemade. Le label existe en quatre niveaux de qualité : naturemade garantit une énergie respectueuse du climat, issue de sources énergétiques à 100% renouvelables. Les exigences minimales qui s'appliquent aux produits électriques naturemade visent à promouvoir la production d'électricité écologique. naturemade star distingue l'éco-énergie et atteste que cette énergie a été produite de manière particulièrement écologique, dans le respect du climat et de la nature, et garantit en plus que des critères écologiques sévères et étendus sont respectés. naturemade ressources star distingue l'énergie issue de processus de valorisation et de recyclage particulièrement efficaces et écologiques.



## Impressum

Conception et textes : Secrétariat de la VUE  
Association pour une énergie respectueuse de l'environnement

Layout : Weissgrund AG, Zürich

Impression : Kasimir Meyer AG, Wohlen  
(imprimé avec 100% de courant écologique certifié naturemade star)

Ce rapport annuel paraît en allemand, français, italien et anglais.

Photo de couverture : les fonds écologiques naturemade permettent de transformer des canaux intérieurs monotones en paysages fluviaux et alluviaux ramifiés, proches de l'état naturel. Cette mesure encourage la création de nouveaux habitats riverains et alluviaux qui favorisent spécifiquement la biodiversité, en particulier pour les mammifères aquatiques tels que la loutre. Le financement de mesures de revitalisation pour les cours d'eau et les zones alluviales permet de créer des réseaux de corridors qui offrent refuges et sources de nourriture aux loutres et à de nombreuses autres espèces. (Photo : Jan Ryser)

Mesdames et Messieurs,  
Chers membres et partenaires de la VUE,

L'année 2025 a été marquée par plusieurs moments forts, mais s'est avérée très difficile sur le plan réglementaire. C'est une année au cours de laquelle la VUE s'est (encore) davantage soudée.

L'année dernière, nous avons enregistré un nouveau record tant au niveau de la production d'électricité certifiée naturemade star que des ventes de produits électriques naturemade star. C'est ainsi que 14,6 millions de francs suisses ont pu être versés dans les différents fonds écologiques naturemade star. Grâce à ces ressources, les gestionnaires des fonds écologiques peuvent continuer à financer des mesures portant principalement sur l'écologisation et la promotion de la biodiversité. Mais les fonds ont également permis de soutenir certains projets visant à développer la production d'éco-électricité et à améliorer l'efficacité énergétique.

Nous avons pu faire avancer le test de certification des produits électriques écologiques en temps réel. Nous avons également pu introduire les mesures « déclaration de la qualité de l'électricité aux bornes de recharge » et « certification Clean Fleet » dans le cadre de la feuille de route pour la mobilité électrique 2030. Et enfin, les travaux engagés par la VUE pour actualiser la comparaison internationale des labels d'électricité réalisée par PwC en 2009 ont été lancés. De nombreuses entreprises intéressées par un approvisionnement écologique en électricité, tout comme nous, attendent avec impatience les résultats de cette étude, qui seront disponibles au printemps 2026.

La VUE est prête à passer au bilan trimestriel des garanties d'origine, prévu dès le 1.1.2027. Nous avons adapté nos directives de certification avec la flexibilité nécessaire et mis à disposition des outils de communication axés sur la mise en œuvre. Cela devrait permettre aux concessionnaires de licence de réaliser ces adaptations dans les meilleures conditions.

La directive 7/2025 de l'EICoM, publiée en juin 2025, remet en question la pratique de longue date consistant à répercuter les contributions aux fonds écologiques sur les tarifs de l'électricité en approvisionnement de base. Au cours de l'année écoulée, nous avons déployé des efforts considérables pour trouver une solution réaliste et acceptable pour l'EICoM dans cette affaire, mais n'y sommes pas parvenus pour la fin de l'année. Une expertise juridique externe conforte toutefois la VUE dans sa position. Elle a donc préparé un recours contre la directive de l'EICoM et l'a déposé début 2026 auprès du Tribunal administratif fédéral. Comme les procédures judiciaires comportent toujours des incertitudes, nous nous engageons également dans la création d'une base juridique plus explicite permettant d'ancrer de manière indiscutable la pratique de longue date des concessionnaires de licence VUE. Ces activités se poursuivront en 2026 afin de pouvoir offrir à tous les concessionnaires de licence VUE une sécurité de planification dans les meilleurs délais.

La vision de la VUE d'arriver à « 100% d'énergie écologique en Suisse d'ici à 2050 » reste notre ligne directrice. La demande en énergie naturemade star et l'engagement des partenaires VUE sont les piliers qui nous permettront d'atteindre cet objectif. Nous remercions tous nos membres et partenaires pour leur confiance et leur engagement, surtout en cette période exigeante du point de vue réglementaire. Ensemble, nous saurons relever les défis qui nous attendent.

Brigitt Hausammann  
Co-présidente VUE  
La Poste Suisse SA

Bernhard Signer  
Co-président VUE  
Repower AG

Pascal Steingruber  
Gérant VUE

# Certifications

Les quantités certifiées d'électricité, de chauffage et de froid à distance ainsi que de biogaz vous sont présentées dans la suite, tant au niveau de la production que des ventes.

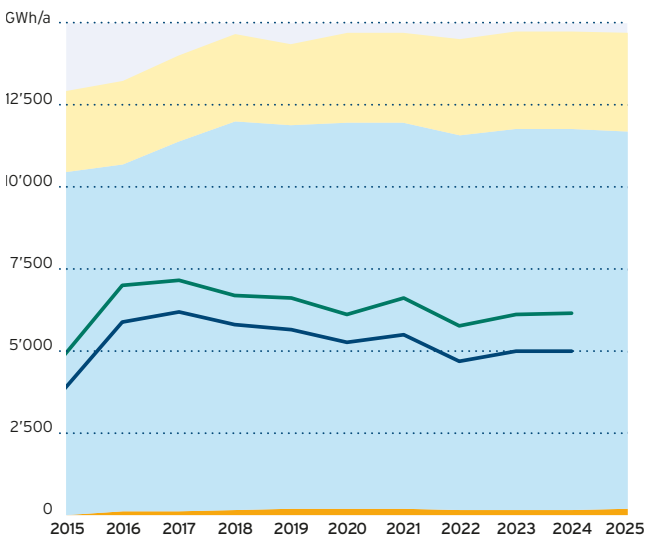
## Électricité

En 2025, la production totale d'électricité certifiée naturemade et naturemade star s'est montée à 14'717 GWh, se maintenant ainsi au niveau de l'année précédente. La production de qualité naturemade star a augmenté de 2,2% (+65 GWh/an) et a dépassé pour la première fois la barre des 3'000 GWh/an depuis la création de naturemade. Cette croissance est essentiellement due aux installations photovoltaïques. La production d'électricité certifiée naturemade a enregistré une légère baisse de 77 GWh/an (-0,7%) car quatre concessionnaires actuels ont légèrement réduit leurs niveaux de production. La quantité d'électricité certifiée naturemade ressources star a augmenté de 9 GWh/an grâce au concessionnaire de licence d'une UIOM (usine d'incinération des ordures ménagères) qui a augmenté sa production d'électricité. Ensemble, les installations de production électrique suisses ont généré 62'500 GWh d'électricité en 2025, avec une part de courant certifié naturemade et naturemade star de presque 24%.

En 2024\*, les ventes de produits électriques naturemade et naturemade star ont légèrement progressé par rapport à l'année précédente (+ 0,5%) pour totaliser 6'160 GWh/an. Les ventes de produits électriques certifiés naturemade ont augmenté de 26 GWh/an et dépassent ainsi à nouveau les 5'000 GWh/an. Depuis 2018, on observe une tendance continue à la hausse pour les produits électriques écologiques naturemade star ; en 2024, 1'145 GWh d'électricité ont été vendus via des produits écologiques naturemade star - un nouveau record dépassant légèrement les chiffres de l'année précédente (+0,6%). La consommation totale d'électricité en Suisse s'est élevée à 57'500 GWh en 2024, dont 11% provenaient d'électricité certifiée naturemade et naturemade star.

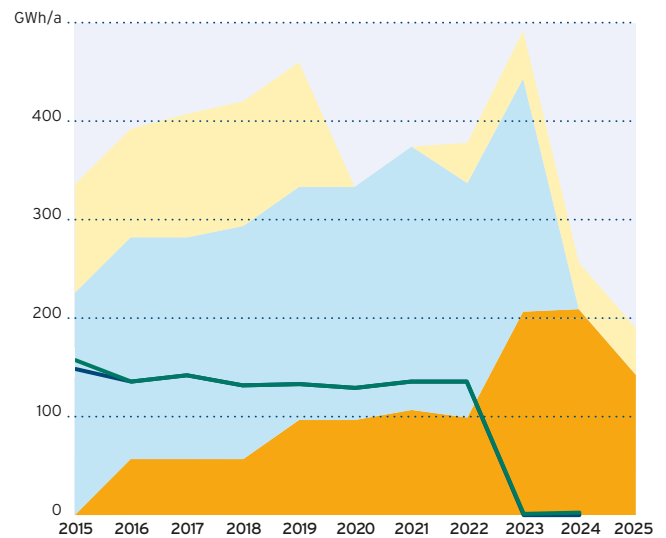
La différence entre les quantités certifiées produites et vendues s'explique notamment par le fait que certaines centrales certifiées naturemade comptent plusieurs propriétaires. Or, certains de ces propriétaires ne poursuivent pas de stratégie de production naturemade, de sorte que l'électricité produite n'est pas entièrement commercialisée sous le label naturemade malgré le fait que la centrale soit certifiée dans son ensemble.

Électricité : quantités produites et vendues



- Production naturemade star (4 points)
- Production naturemade (0 point)
- Production ressources star
- Ventes naturemade (1-3 points) et naturemade star (4 points)\*
- Ventes naturemade (1-3 points)\*

Chaleur et froid à distance : quantités produites et vendues



- Production naturemade star (4 points)
- Production naturemade (0 point)
- Production ressources star
- Ventes naturemade (1-3 points) et naturemade star (4 points)\*
- Ventes naturemade (1-3 points)\*

\*Les chiffres de vente pour 2025 ne sont pas encore connus.

### Chaleur et froid à distance

En 2025, les quantités sous licence pour l'ensemble de la production certifiée naturemade de chaleur et de froid à distance sont descendues à 190 GWh/an, ce qui correspond à une diminution de 26% par rapport à l'année précédente. Cette baisse s'explique par la résiliation de la licence de production thermique naturemade ressources star d'une UIOM. La quantité d'énergie thermique produite certifiée naturemade star est restée stable à 48 GWh par an. La production est assurée par des pompes à chaleur sur nappe phréatique et des installations de méthanisation. Il n'y a plus de production d'énergie thermique certifiée naturemade.

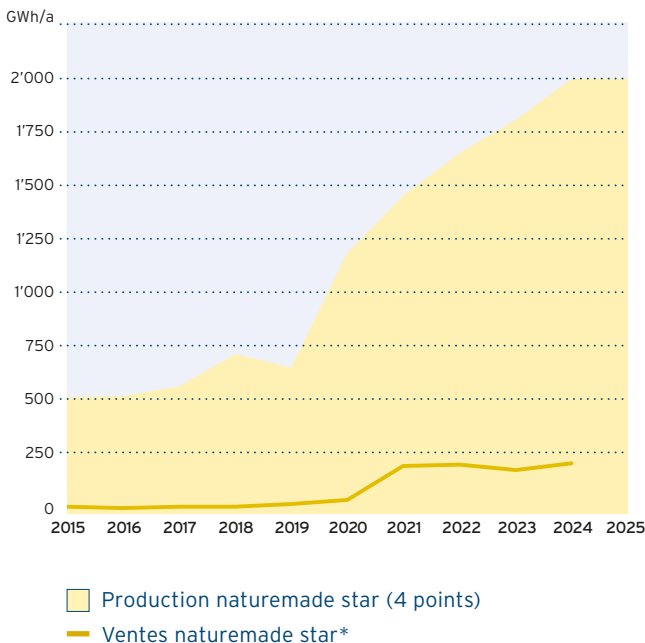
En 2024\*, les ventes de chaleur certifiée naturemade star et naturemade ressources star (5 GWh) sont restées modestes par rapport aux quantités produites (2023 : 3 GWh).

### Biogaz

En 2025, 1'993 GWh de biogaz certifié naturemade star ont été produits, tout comme l'année précédente. Ce biogaz a été produit dans des installations de fermentation des déchets verts, des installations agricoles de biogaz et des installations à gaz de digestion situées en Suisse, au Danemark, en Espagne, en Hongrie, en Allemagne, en Grande-Bretagne et en Lituanie.

En 2024\*, les ventes de produits biogaz certifiés naturemade star se sont élevées à 232 GWh/an (+17% par rapport à 2023). Cette augmentation est due au fait qu'un concessionnaire de licence a écoulé un quart de biogaz de plus que l'année précédente. Les quantités vendues sont restées nettement inférieures aux quantités produites (2024 : 1'993 GWh), car seule une partie du biogaz naturemade star a été commercialisée sous forme de produits certifiés. Les fournisseurs ont commercialisé le reste du biogaz certifié sous forme de produits mixtes, sans utiliser le label de qualité. naturemade star reste le label le plus important pour le biogaz en Suisse ; il garantit une qualité de production élevée, en particulier pour le biogaz importé.

Biogaz : quantités produites et vendues



#### naturemade en chiffres

Nombre total de licences en 2025 .....	289
dont pour la production d'énergie .....	214
dont pour la fourniture d'énergie .....	75
 Nouvelles certifications 2025 .....	4
dont pour la production d'énergie .....	4 (23 GWh/a)
dont pour la fourniture d'énergie .....	0
Recertifications .....	42
 Quantités totales produites et vendues (somme de tous les systèmes énergétiques, comparaison avec l'année précédente)	
Production 2025 .....	16.9 TWh/a ..... (0%)
dont naturemade star (4 points) .....	5.1 TWh/a ... (+2%)
dont naturemade (0 point) .....	11.5 TWh/a ..... (-1%)
dont naturemade ressources star .....	0.3 TWh/a .. (-14%)
 Ventes de produits énergétiques en 2024* ..	6.4 TWh/a ..... (+1%)
dont naturemade star .....	1.4 TWh/a ..... (+3%)
dont naturemade (1-3 points) .....	5.0 TWh/a ..... (+1%)

\*Les chiffres de vente pour 2025 ne sont pas encore connus.

# Fonds écologiques naturemade

Grâce à l'énergie certifiée naturemade, tant les producteurs d'énergie que les clients et clientes qui achètent cette énergie contribuent de manière significative à un approvisionnement énergétique écologique. Les fournisseurs d'électricité versent une contribution à un fonds écologique pour chaque kilowattheure d'électricité certifié naturemade star qu'ils vendent. Cette contribution s'élève à 0,7 centime par kWh pour les produits naturemade star (4 points). Pour les produits naturemade (1 à 3 points), la contribution se rapporte à la part naturemade star contenue dans le produit. Toutes les fournitures d'électricité naturemade star sont soumises à cette contribution depuis début 2022. Cela inclut également l'électricité certifiée naturemade star issue de nouvelles énergies renouvelables (PV, éolien, biomasse, centrales de turbinage d'eau potable). Les ressources du fonds sont utilisées de manière ciblée pour financer des mesures de valorisation écologique favorisant la biodiversité, pour développer la production d'énergie écologique ou pour des mesures d'efficacité énergétique.

## Promotion de la production d'énergie écologique (et de l'efficacité énergétique)

La promotion de la production d'électricité écologique est assurée par les exigences minimales applicables à tous les produits électriques naturemade. Les parts minimales d'électricité naturemade star augmentent chaque année. Les gestionnaires de fonds écologiques doivent principalement utiliser les fonds issus de l'hydraulique naturemade star pour promouvoir la biodiversité ; seulement 10% (max) peuvent être investis pour développer la production d'énergie écologique et l'efficacité énergétique. Les fonds issus des

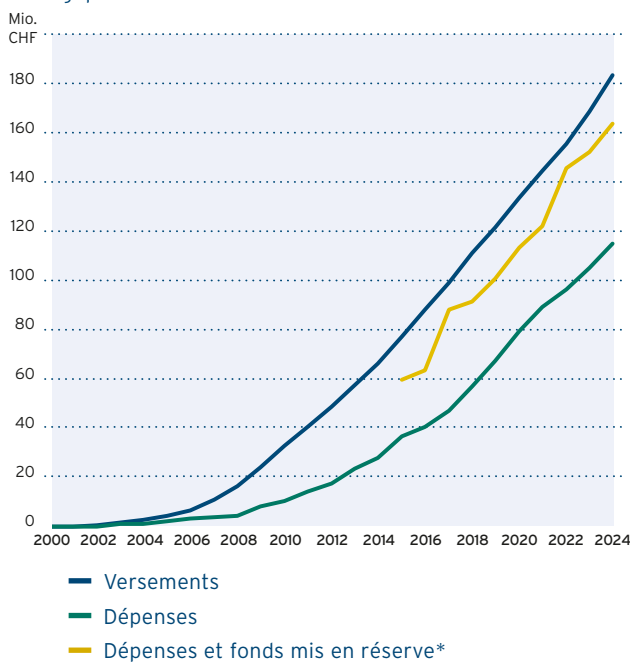
nouvelles énergies renouvelables naturemade star peuvent par contre être utilisés pour les trois domaines.

L'évaluation des fonds écologiques naturemade pour l'année 2024 montre que 32% des contributions versées proviennent des nouvelles énergies renouvelables et 68% de l'hydraulique.

## Investissements des fonds écologiques jusqu'en 2024

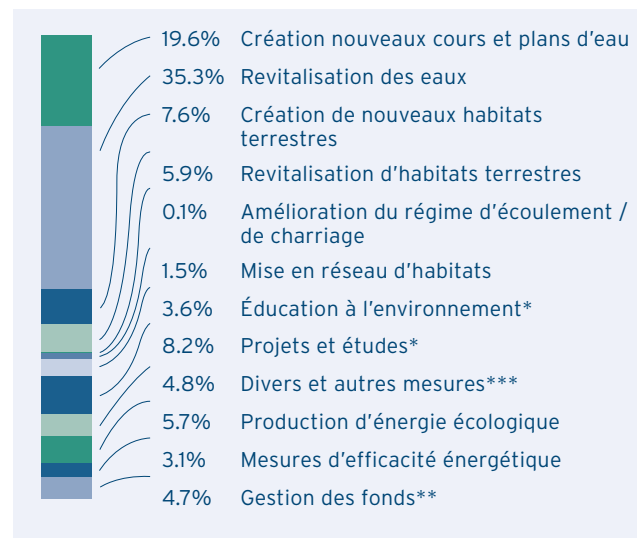
Les mesures à financer par les fonds écologiques sont déterminées par une commission de pilotage du fonds correspondant, composée de représentants de la société exploitante de la centrale, des autorités locales et des organisations environnementales actives au niveau régional. Entre 2000 et 2024, c'est un total de 183 millions de CHF qui a pu être versé dans les fonds écologiques (voir illustration en bas à gauche), avec près de 15 millions de CHF pour la seule année 2024 (2023 : 13 millions de CHF). Cette augmentation est notamment due à des versements rétroactifs et au fait que la part naturemade star augmente chaque année d'un pourcent dans les produits électriques naturemade. Au cours de cette période, les fonds ont permis de financer en partie ou en totalité des projets pour un montant de 115 millions de CHF, ce qui correspond à 63% des contributions totales. 49 millions de CHF supplémentaires (27%) sont déjà réservés pour des projets concrets. Les projets de renaturation nécessitent souvent des études approfondies et une longue période de planification. Il en résulte une augmentation à court terme des avoirs du fonds avant que ceux-ci ne puissent être dépensés pour des mesures judicieuses.

Versements et dépenses (cumulés) pour l'ensemble des fonds écologiques de 2000 à 2024



\*Chiffres recueillis à partir de 2015

Dépenses des fonds en fonction de leur utilisation (2024)



\* Indiqué séparément depuis 2023

\*\* Indiqué séparément depuis 2024

\*\*\* Mesures spéciales pour le maintien de la diversité des espèces, lutte contre les néophytes, contrôle des résultats, entretien et gestion, acquisition de terrains, programmes pour la jeunesse

Depuis 2022, les concessionnaires dont les fonds sont peu alimentés ont la possibilité de transférer leurs avoirs à la VUE ou à des gestionnaires de fonds écologiques tiers. C'est ainsi qu'un total de 126'900 CHF a été transféré à la VUE jusqu'en 2024 grâce à la vente de nouvelles énergies renouvelables. En 2025, la VUE s'est engagée à verser une contribution de soutien pour un projet de valorisation d'une durée de trois ans ; le premier acompte sera versé en 2026.

La VUE réalise chaque année une enquête sur les fonds écologiques et analyse en faveur de quelles mesures l'argent est utilisé. En 2024, les gestionnaires de fonds écologiques ont investi plus de 90% de leurs ressources dans des mesures de promotion de la biodiversité et d'écologisation. Les quelque 10% restants ont été consacrés au développement de la production d'électricité écologique et à l'efficacité énergétique. Les 9 millions de CHF alloués à des projets de valorisation écologique ont permis de revitaliser ou de recréer 10 km de cours d'eau et de rives lacustres ainsi que 40 ha d'habitats aquatiques et terrestres (ce qui équivaut à environ 56 terrains de football).

0,7 million de CHF ont en outre été investis pour développer la production d'électricité écologique et réaliser des mesures d'efficacité énergétique. Le graphique en bas à droite de la page 6 présente les mesures financées par les fonds écologiques en 2024, classées par type d'utilisation. Pour plus d'informations sur l'utilisation des fonds : [www.naturemade.ch/fr/evaluation-fonds-ecologique.html](http://www.naturemade.ch/fr/evaluation-fonds-ecologique.html)

### Soutien de projets par les fonds écologiques

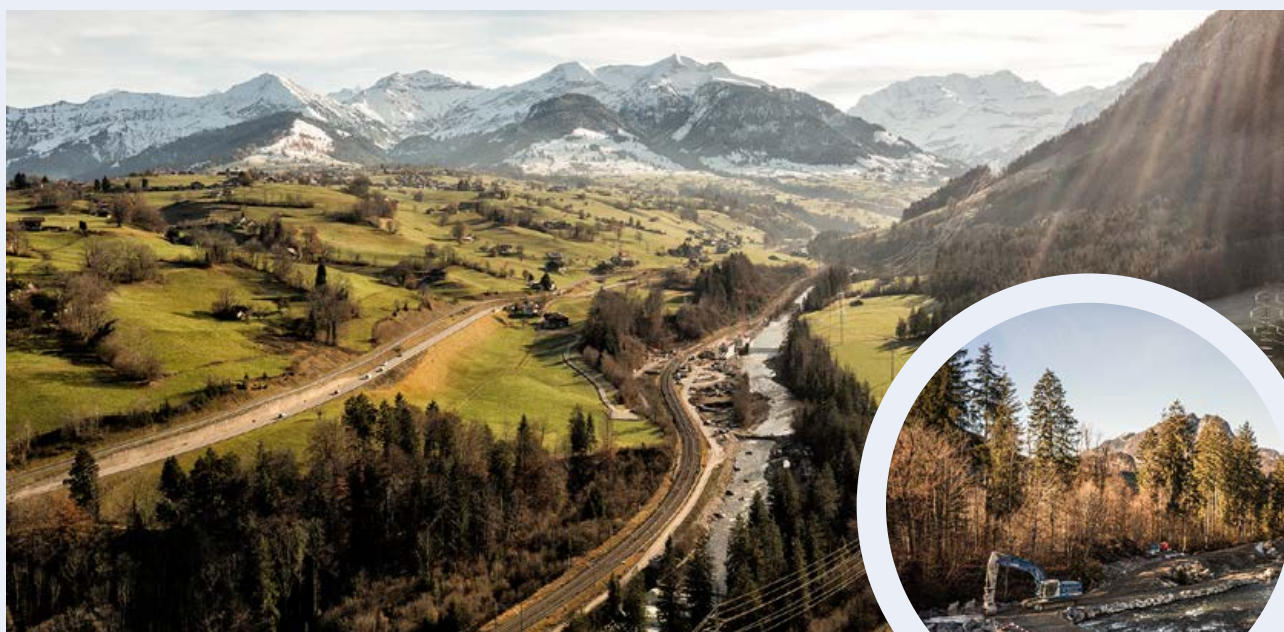
La VUE aide les autorités ou les organisations à trouver un financement pour leurs projets de valorisation écologique, pour développer la production d'énergie verte et mettre en place des mesures d'efficacité énergétique. Nous recherchons pour elles un gestionnaire de fonds écologique approprié pour cofinancer leur projet. Dans la mesure du possible, nous privilégions l'échelle régionale. Modèle de demande de soutien et informations complémentaires : [www.naturemade.ch/fr/soutien-aux-projets.html](http://www.naturemade.ch/fr/soutien-aux-projets.html)

#### Exemple d'une mesure réalisée en 2024

### Élargissement du lit de la Kander, BE

Le lit de la Kander a été élargi sur le tronçon de Sack de manière à créer un espace naturel propice à la biodiversité. Juste en aval de la centrale hydraulique d'Augand, la rivière peut désormais suivre librement son cours grâce à l'érosion naturelle, ce qui crée des habitats précieux pour la faune et la flore. Des éléments structurants tels qu'enrochements et digues assurent en même temps une

protection efficace contre les crues. Le projet allie ainsi renaturation, valorisation des habitats, amélioration de la dynamique alluviale et sécurité contre les crues dans une approche intégrée - un bénéfice évident pour la nature et la région. Cette mesure a notamment été financée par les fonds écologiques naturemade d'Énergie Thun et de BKW.



Mesures de valorisation écologique sur la Kander à proximité de la centrale hydraulique d'Augand (photos : Ramon Lehmann).

## Projets, activités et nouveaux développements

La vision de la VUE est d'arriver à « 100% d'énergie écologique en Suisse d'ici à 2050 (pour la production et la fourniture) ». Pour y parvenir, elle établit des standards écologiques dans différents domaines pertinents du système énergétique et des ressources. Afin de mener à bien cette mission, l'Association réalise des projets, tisse des liens et constitue une base de connaissances quant aux évolutions potentielles futures, tout en adaptant ses directives de certification selon les besoins. Nous vous présentons ici une sélection de projets et d'activités actuels.

### Défis réglementaires

2025 a représenté un défi réglementaire de taille pour la VUE : en juin, la Commission fédérale de l'électricité (EiCom) a publié sa directive 7/2025 intitulée « Approvisionnement de base : gestion conforme à la LAPeI des frais de certification et des contributions destinées à alimenter des fonds ». Cette directive répondait à une plainte privée visant le fonds d'un fournisseur d'énergie n'ayant aucun lien avec naturemade. Par cette directive, l'EiCom remet toutefois en question la pratique actuelle consistant à comptabiliser les contributions aux fonds écologiques naturemade dans l'approvisionnement de base. La VUE ne partage pas l'avis de l'EiCom. La prise de position de la VUE est appuyée par un avis juridique externe.

Compte tenu de l'importance de cette question, la VUE a travaillé en priorité absolue et en étroite collaboration avec l'EiCom, l'Association des entreprises électriques suisses (AES) et les membres de la VUE les plus concernés par la directive, afin de trouver une solution qui garantira rapidement une sécurité de planification. En novembre 2025, la VUE avait soumis à l'EiCom une proposition comprenant plusieurs demandes concrètes sur la manière dont elle souhaitait utiliser le label de qualité naturemade conformément à la directive 7/2025 à partir de 2027.

Peu avant la fin de l'année, l'EiCom a répondu à la requête de la VUE par une décision dans laquelle elle rejetait les principales demandes de la VUE. Avec l'aide d'un cabinet d'avocats spécialisé, la VUE a alors pris les dispositions nécessaires pour former un recours auprès du Tribunal administratif fédéral avant fin décembre 2025. Ce recours a été déposé dans les délais, début 2026.

Compte tenu de l'importance et de l'urgence de la question pour la VUE et tous les concessionnaires de licence de distribution naturemade, la VUE a demandé au tribunal, à titre de mesure provisionnelle, que le délai pour la mise en œuvre de la directive EiCom 7/2025 soit prolongé. Cette prolongation de délai permettrait d'éviter que la décision de l'EiCom ne devienne exécutoire avant que le Tribunal administratif fédéral statue sur cette affaire. Cela garantirait aux membres de la VUE concernés la sécurité de planification nécessaire pour fixer leurs tarifs électriques 2027.

Dans un même temps, la VUE a décidé d'œuvrer à l'élaboration d'une base juridique plus explicite dans la LAPeI, afin de pouvoir, le cas échéant, clarifier sans ambiguïté la prise en compte des frais de certification naturemade (y compris fonds écologiques) dans l'approvisionnement de base en attendant qu'une décision judiciaire ne soit rendue.

### Ordonnance sur la garantie d'origine et le marquage de l'électricité (OGOM)

Lorsque l'ordonnance révisée du DETEC sur la garantie d'origine et le marquage de l'électricité (OGOM) entrera en vigueur le 1er janvier 2027, le marquage de l'électricité passera d'un système de comptabilisation annuel à un système trimestriel. Ce changement s'accompagne de nouveaux défis, notamment une pénurie potentielle en garanties d'origine naturemade (star) au cours des 1er et 4e trimestres. Pour permettre aux concessionnaires naturemade de s'adapter dans les meilleures conditions tout en garantissant une sécurité de planification pour les contrats de fourniture électrique, la VUE a revu au 1er janvier 2025 ses exigences de certification pour les produits électriques à partir de 2027, en y intégrant une clause de flexibilité. Elle a élaboré en complément un outil de communication attrayant, crédible et concis.

Les directives de certification actualisées, l'outil de communication qui les accompagne ainsi que des informations plus détaillées sur les produits électriques naturemade et naturemade star à partir de 2027 sont disponibles sur le site internet de la VUE, sous la rubrique « Documentation » : [www.naturemade.ch/fr/documents-de-certification-generaux.html](http://www.naturemade.ch/fr/documents-de-certification-generaux.html)

### Projet « Comparaison des labels d'éco-électricité »

Le comité de la VUE a décidé de mettre à jour la comparaison des labels réalisée en 2009 par PricewaterhouseCoopers. Il entend ainsi renforcer le positionnement de naturemade sur un marché de plus en plus concurrentiel, en particulier sur le marché libre de l'électricité pour les gros clients. La nouvelle étude compare les principaux labels d'électricité écologique en Europe et en Amérique du Nord et doit aider les entreprises à choisir des produits électriques crédibles et efficaces. L'analyse est menée par EBP Suisse ; elle est soutenue par un groupe d'accompagnement largement représenté par des organisations environnementales, professionnelles et de consommateurs. Les besoins du marché sont également pris en compte dans le cadre d'échanges avec certains gros clients.

La réunion de lancement a eu lieu en septembre 2025 ; en novembre 2025, le groupe d'accompagnement s'est réuni une première fois pour sélectionner les labels à examiner et définir l'ensemble des critères d'évaluation. Il est prévu de clore le projet et de communiquer les résultats de la comparaison actualisée des labels au cours du deuxième trimestre 2026.

## Nouvelle certification de l'installation de biogaz de la STEP de Bâle

L'installation de production de biogaz de la STEP de Bâle, exploitée par ProRheno AG, a été certifiée avec le label de qualité naturemade star au 1er janvier 2026. Les tours de digestion ont été construites en 2024 et l'installation a été mise en service à l'automne 2025. Cette nouvelle installation permet d'éliminer le CO<sub>2</sub> du gaz de digestion déshydraté et désulfuré. Le biométhane ainsi traité est comprimé puis injecté dans le réseau de gaz du fournisseur d'énergie municipal IWB. La STEP de Bâle a ainsi trouvé une alternative au gaz naturel d'origine fossile et contribue à augmenter la production régionale d'énergie renouvelable. La production prévue d'environ 20 GWh/an correspond à la consommation annuelle de 1000 maisons individuelles et contribue largement à assurer un approvisionnement énergétique respectueux du climat et de l'environnement.



Installation à membrane de la nouvelle centrale de biogaz certifiée naturemade star à Bâle (photo : ProRheno)

## Enquête sur les données du marché

Entre 2009 et 2022, la VUE menait chaque année une enquête de marché sur les ventes de produits énergétiques renouvelables sur mandat de l'OFEN. L'OFEN ayant cessé de soutenir financièrement cette enquête, la VUE a défini ses propres objectifs et déterminé la valeur ajoutée qu'elle souhaitait obtenir en réalisant sa propre collecte de données du marché. Elle a élaboré un nouveau concept d'enquête permettant d'identifier quelles seront à l'avenir les données du marché indispensables au positionnement de l'Association et comment les collecter de la manière la plus efficace. L'enquête qui en a résulté pour 2024 a été réalisée fin 2025. La VUE analysera les résultats de cette collecte de données au cours du premier trimestre 2026.

## Test en temps réel & groupe de travail « naturemade realtime »

Dans le cadre de sa vision d'un approvisionnement éner-

gétique entièrement écologique, la VUE présente, avec « naturemade realtime », la mise en œuvre concrète de systèmes énergétiques renouvelables et respectueux de l'environnement. Grâce à la progression de la numérisation, il est désormais possible de proposer des produits électriques certifiés en temps réel ; ceux-ci élargissent le domaine d'application de l'électricité écologique, offrent une plus grande transparence aux consommateurs finaux et sont une incitation ciblée à développer des installations de production écologiques. Ces produits permettent une traçabilité complète de l'électricité consommée, tant en termes de quantité que de qualité.

La VUE a lancé le test « naturemade realtime » en 2022 en collaboration avec le fournisseur en temps réel aliunid et trois entreprises d'approvisionnement en énergie (EAE) afin de tester un système de certification basé sur le temps réel et de conquérir de nouveaux secteurs de clientèle. Sur la base de cette expérience, un groupe de travail a élaboré des exigences de qualité pour les produits électriques naturemade realtime. Celles-ci ont été approuvées par le comité de la VUE en avril 2024 en vue d'une certification pilote.

Suite à la faillite d'aliunid, le test en temps réel s'est poursuivi en novembre 2024 en collaboration avec Granular Energy. Depuis, la VUE s'efforce de recruter d'autres EAE et clients pilotes afin de tester des cas d'utilisation concrets et de pouvoir proposer les premiers produits électriques certifiés naturemade realtime sur le marché. Le test se poursuit en coopération avec le fournisseur d'énergie ibw, qui prépare la certification naturemade realtime de son premier produit électrique en temps réel. D'ici au 1er janvier 2027, au moins un produit électrique certifié naturemade realtime devrait être disponible en approvisionnement de base ou sur le marché.



Label de qualité pour les produits électriques naturemade star realtime

## Mobilité électrique écologique

Avec son initiative Mobilité, la VUE s'est fixé pour objectif d'alimenter la mobilité électrique suisse avec une énergie 100% écologique. La VUE s'engage ainsi en faveur d'une électricité écologique aux bornes de recharge publiques pour voitures électriques dans le cadre de la feuille de route pour la mobilité électrique. La feuille de route réunit plus de 70 entreprises, associations et organisations et vise à faire de la mobilité électrique un véritable succès en Suisse.

Au début, la feuille de route se concentrait sur les voitures particulières. Au cours de la troisième phase, qui s'étendra jusqu'en 2030, le concept sera élargi pour inclure les véhicules utilitaires légers et lourds ainsi que les bus. La gestion de flotte prendra ainsi une place plus importante dans la transition vers la mobilité électrique. Dans le cadre de la feuille de route 2030, la VUE a soumis deux mesures qui

# Projets, activités et nouveaux développements

ont été approuvées fin 2025 par le secrétariat de la Feuille de route pour la mobilité électrique :

- Mesure 1 : « Déclaration de la qualité de l'électricité aux bornes de recharge publiques » - La VUE poursuit ses efforts pour généraliser la déclaration de la qualité de l'électricité et proposer de l'électricité écologique certifiée naturemade star à toutes les bornes de recharge accessibles au public.
- Mesure 2 : « Certification Clean Fleet pour les flottes de véhicules respectueuses de l'environnement utilisant exclusivement de l'éco-électricité certifiée naturemade star ». En collaboration avec Clean Fleet, une distinction est décernée aux flottes de véhicules qui émettent très peu de CO<sub>2</sub> et utilisent exclusivement de l'électricité certifiée naturemade star. Les participants choisissent une trajectoire de réduction (argent, or ou platine) et reçoivent une distinction supplémentaire qui met en avant leur utilisation d'éco-électricité certifiée.

La VUE est représentée au comité de Clean Fleet depuis 2025. Le programme Clean Fleet associe la décarbonisation, les énergies renouvelables et la responsabilité environnementale dans un seul système d'évaluation pour les flottes de véhicules. Le fait d'être reconnu publiquement confère un rôle de modèle qui s'étend au-delà du propre secteur d'activités, mettant en avant la protection du climat et la promotion de la biodiversité.

La VUE proposait en outre une vignette éco-courant pour les voitures et les vélos électriques. En 2025, cette vignette était exclusivement distribuée par le secrétariat de la VUE et EKZ. Face à la faible demande et au manque de partenaires de distribution, la VUE a décidé de mettre fin à son offre de vignettes à partir de 2026.

## Révision des directives de certification

Tous les documents actuels relatifs au processus de certification sont publiés sur [www.naturemade.ch](http://www.naturemade.ch) ou peuvent être obtenus auprès du secrétariat. Les directives de certification de la VUE servent de base aux activités de certification de l'Association. Elles sont réexaminées chaque année et adaptées si nécessaire.

Au 1er janvier 2026, la VUE a adapté ses directives à l'évolution des conditions-cadres :

- Le domaine d'activité concerné et le contenu du système de management environnemental (SME) sont redéfinis de manière plus précise. Si le SME est appliqué selon une norme autre que l'ISO 14001 ou l'EMAS, il est désormais stipulé que le SME doit faire l'objet d'un audit (BK-P-07).
- La production nette d'électricité et de chaleur est définie de manière analogue aux dispositions réglementaires (BK-P-02).
- Le label de qualité « naturemade energieneutral » a été supprimé au 1er janvier 2026 car son maintien aurait été très complexe et aurait entraîné une charge de travail importante. Cet effort n'aurait pas été justifié compte tenu de la faible demande.

- La terminologie utilisée dans les directives de communication a été alignée sur celle des directives de certification.

## Activités dans le domaine de la communication

La VUE assure la visibilité du label de qualité naturemade grâce à des articles, des annonces, du sponsoring, des fiches d'information, des newsletters et des activités sur les réseaux sociaux.

### Stratégie naturemade sur les réseaux sociaux

La VUE a poursuivi et développé ses activités sur LinkedIn et Facebook, notamment grâce à des publications payantes ou sponsorisées. Le marketing sur LinkedIn reste axé sur des récits rédactionnels plutôt que sur des messages publicitaires classiques. Les publications transmettent l'essence même du contenu directement sur la plateforme et visent avant tout à susciter de l'engagement, donc des interactions d'une certaine portée.



Témoignages clients à l'honneur : publication LinkedIn « Le Cirque Monti - un client en éco-électricité de la première heure »

## Manifestations

En 2025, la VUE a une nouvelle fois sponsorisé la tournée du Cinéma Solaire. 15 films ont été projetés en plein air exclusivement à l'énergie solaire. Les projections ont eu lieu à Bâle, Berne, Winterthur et Zurich et ont attiré près de 2000 spectatrices et spectateurs. Avant chaque film, la VUE était présentée en tant que partenaire ; son logo figurait sur toutes les affiches et flyers, sur le site internet de l'événement, au générique ainsi que dans un spot cinématographique spécialement réalisé pour l'occasion. Par ailleurs, la VUE a conclu un partenariat avec le Forum Bioénergie au printemps 2025. En tant que sponsor de la conférence, Valentin Graf, responsable du biogaz à la VUE, a présenté un exposé sur les normes européennes en matière de biogaz et le label de qualité naturemade.



Projection d'un film par le Cinéma Solaire à Winterthur (photo : Cinéma Solaire)

**Présence dans les médias**

En 2025, 203 articles contenant au moins un mot-clé pertinent tel que « VUE » ou « naturemade » ont été publiés. La couverture médiatique de la VUE (via ARGUS) est assurée par la presse écrite suisse, les sites d'actualités, la radio et la télévision suisses, ainsi que les publications sur les réseaux sociaux tels que Facebook, YouTube et les blogs. Le recul observé par rapport à l'année précédente (46 articles en moins) provient principalement du secteur en ligne. Pour améliorer encore la visibilité médiatique de naturemade, la VUE encourage ses membres à afficher clairement le label de qualité lors de toutes leurs apparitions publiques.

**Articles**

Les activités de la VUE et de ses membres en matière de communication comportent des publications consacrées au label de qualité naturemade :

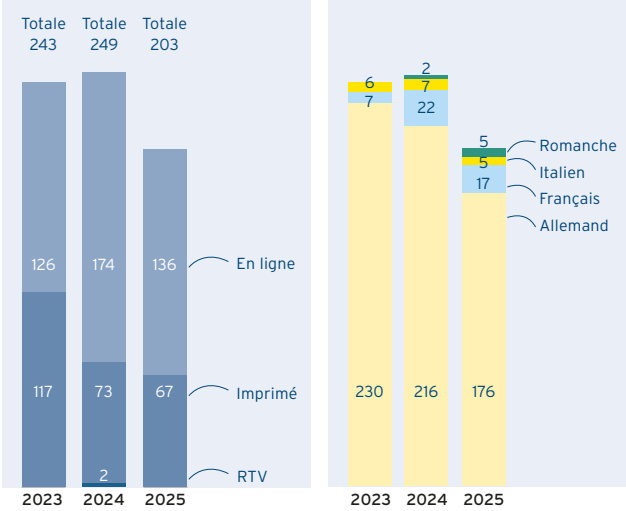
- Un article spécialisé intitulé « naturemade: Bio-Knospe der Energie - Ein Wegweiser in die ökologische Energiezukunft » (naturemade : le Bourgeon bio de l'énergie - guide vers un avenir énergétique écologique) a paru dans

- l'annuaire Energiezukunft Schweiz en novembre 2025
- Le magazine des membres de Konsumentenforum kf (édition de septembre 2025) a publié un article spécialisé intitulé « Strom mit Verantwortung - ein Weg in eine ökologische Energiezukunft » (L'électricité responsable - une voie vers un avenir énergétique écologique)
- Le portail économique de Suisse orientale « LeaderDigital » a publié un article sur le fonds Naturstromfonds Ostschweiz, qui soutient des projets écologiques et sociaux grâce aux recettes tirées de la vente d'électricité certifiée naturemade (octobre 2025)
- Annonce naturemade dans le nouveau kit de communication de l'Association Cité de l'énergie (brochure, film de présentation & publications sur les réseaux sociaux)
- Annonce naturemade et article dans le Tagblatt Zürich, 2 parutions (mars et septembre 2025)
- Série de publications d'hydrosuisse (anciennement ASAE) intitulée « naturemade star » et consacrée à divers projets financés par les fonds écologiques (site internet et LinkedIn, août 2025)
- Communiqué de presse et articles de BKW à l'occasion du 25<sup>e</sup> anniversaire du Fonds écologique BKW financé par les client-e-s naturemade (septembre 2025)



Annonce dans la brochure de présentation de l'Association Cité de l'énergie et dans le Tagblatt Zürich

Nombre d'articles publiés (annonces et articles spécialisés) par langue et par type de média, de 2023 à 2025



Source : Argus



Article spécialisé paru dans le magazine « konsum.ch » de Konsumentenforum kf

## Comptes annuels

En 2025, les activités du secrétariat ont principalement consisté à élaborer un nouveau cadre réglementaire pour le marché de l'électricité, à soutenir les concessionnaires dans cette étape, à réaliser divers projets de développement et à mener une enquête propre à la VUE sur les données du marché. Le secrétariat s'est par ailleurs activement engagé pour actualiser la comparaison internationale des labels d'électricité.

L'exercice 2025 s'est soldé par une perte de 159'783 CHF. Au 1er janvier 2026, la VUE dispose ainsi d'un capital propre de 300'005 CHF.

<b>Bilan au</b>	<b>31.12.2025</b>	<b>31.12.2024</b>
en CHF		
<b>ACTIFS</b>		
<b>Actifs circulants</b>		
Compte de l'Association	650'084	697'509
Compte d'épargne	2'243	1'821
Créances envers les membres résultant de livraisons et prestations	60'520	87'768
Ducroire	0	0
Crédit TVA	33'241	31'835
Actifs de régularisation	20'382	30'060
<b>Total des actifs circulants</b>	<b>766'470</b>	<b>848'992</b>
<b>Actifs immobilisés</b>		
Placements financiers		
Titres à leur valeur de marché	99'434	99'159
<b>Total des actifs immobilisés</b>	<b>99'434</b>	<b>99'159</b>
<b>Actifs totaux</b>	<b>865'905</b>	<b>948'151</b>
<b>PASSIFS</b>		
<b>Capitaux étrangers à court terme</b>		
Dettes résultant des livraisons et prestations	400'778	395'676
Passifs de régularisation	165'122	92'686
	<b>565'899</b>	<b>488'362</b>
<b>Total capitaux étrangers</b>	<b>565'899</b>	<b>488'362</b>
<b>Capital propre</b>		
Bénéfices non distribués	<b>300'005</b>	<b>459'789</b>
<b>Total passifs</b>	<b>865'905</b>	<b>948'151</b>

Remarque : les chiffres ayant été arrondis, de légers écarts peuvent apparaître dans les totaux.

<b>Compte des profits et pertes pour</b>	<b>2025</b>	<b>2024</b>
en CHF		
<b>Recettes provenant des certifications et licences</b>		
Taxes de certification	24'050	19'300
Taxes de licence fixes	57'500	56'013
Taxes de licence variables	1'180'611	1'238'248
Audits spécialisés	30'656	26'261
Conseils spécialisés	0	5'000
Modification du croire, pertes sur débiteurs	0	0
	<b>1'292'817</b>	<b>1'344'822</b>
<b>Cotisations des membres</b>	<b>292'500</b>	<b>299'500</b>
<b>Recettes provenant de projets spéciaux</b>		
Vignette éco-courant	0	48
Marché de l'efficacité	200	840
	<b>200</b>	<b>888</b>
<b>Recettes d'exploitation totales</b>	<b>1'585'517</b>	<b>1'645'210</b>
<b>Dépenses liées à la certification</b>		
Direction de projet, administration	-139'347	-132'641
Service communication, assistance aux membres	-156'215	-159'040
Newsletter, site internet, rapport annuel, gestion des fonds	-88'661	-91'515
Gestion des certifications	-357'521	-362'979
Audits spécialisés	-30'656	-26'261
Interface Garanties d'origine (GO)	-13'676	-22'579
Activités internationales	-9'570	-7'511
Marketing global	-305'201	-193'323
Conseils spéc., nouv. syst. énergétiques, modèles caract.	-78'510	-100'436
	<b>-1'179'357</b>	<b>-1'096'286</b>
<b>Dépenses liées à l'Association</b>		
Secrétariat	-204'489	-207'190
Comptabilité et révision	-16'613	-22'361
	<b>-221'101</b>	<b>-229'551</b>
<b>Dépenses liées à des projets particuliers</b>		
Manifestations	-43'779	-61'672
Développement VUE	-133'994	-98'871
Enquête de marché	-36'170	-8'990
Vignette éco-courant	-22'606	-23'536
Marché de l'efficacité	-3'695	-3'765
	<b>-240'243</b>	<b>-196'834</b>
<b>Autres charges d'exploitation</b>		
Affiliations	-5'092	-4'918
Protection de la marque	-765	-1'580
Frais d'impression, stands salons/expositions, traductions	-9'152	-10'754
Matériel de bureau, port et frais	-8'498	-9'409
Base de données, licences et logiciels	-82'179	-96'196
TVA non récupérable, divers	0	0
	<b>-105'686</b>	<b>-122'858</b>
Charges financières	0	-252
Produits financiers	1'030	1'413
<b>Résultat d'exploitation avant impôts</b>	<b>1'030</b>	<b>1'161</b>
Recettes extraordinaires	57	169
<b>Dépenses totales</b>	<b>-1'745'301</b>	<b>-1'644'198</b>
<b>Bénéfice / perte de l'exercice</b>	<b>-159'783</b>	<b>1'013</b>



TREUHAND | STEUERN | REVISION

ANCORA Treuhand AG  
Einsiedlerstrasse 34b  
8820 Wädenswil  
T +41 (0)44 783 00 10  
info@ancora-treuhand.ch  
www.ancora-treuhand.ch

Rapport de l'organe de révision après contrôle restreint à l'intention de l'assemblée générale de  
**l'Association pour une énergie respectueuse de l'environnement (VUE), Zurich**

Wädenswil, le 24 mars 2026

En notre qualité d'organe de révision, nous avons vérifié les comptes annuels (bilan, compte des profits et pertes et annexes) de l'Association pour une énergie respectueuse de l'environnement (VUE) pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

La responsabilité des comptes annuels incombe au comité, notre mission consistant à les vérifier. Nous attestons que nous remplissons les conditions légales en matière d'agrément et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée conformément à la norme suisse relative à la révision restreinte. Conformément à cette norme, cette révision doit être planifiée et réalisée de manière à détecter toute irrégularité significative dans les comptes annuels. Un contrôle restreint consiste principalement en des entretiens et des vérifications analytiques, ainsi qu'en des examens détaillés des documents disponibles au sein de l'entreprise contrôlée, adaptés aux circonstances. En revanche, les examens des processus opérationnels et du système de contrôle interne, ainsi que les entretiens et autres vérifications visant à détecter des actes délictueux ou d'autres infractions à la loi, ne font pas partie de ce contrôle.

Au cours de notre révision, nous n'avons pas relevé de faits qui nous amèneraient à conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la législation suisse et aux statuts.

#### ANCORA Treuhand AG

Signature électronique qualifiée - CH (QES)

Lukas Wiederkehr

24.03.2026

Lukas Wiederkehr  
Economiste d'entreprise HES  
Réviseur agréé  
(Responsable du mandat)

Signature électronique qualifiée - CH (QES)

Stefano Carotenuto

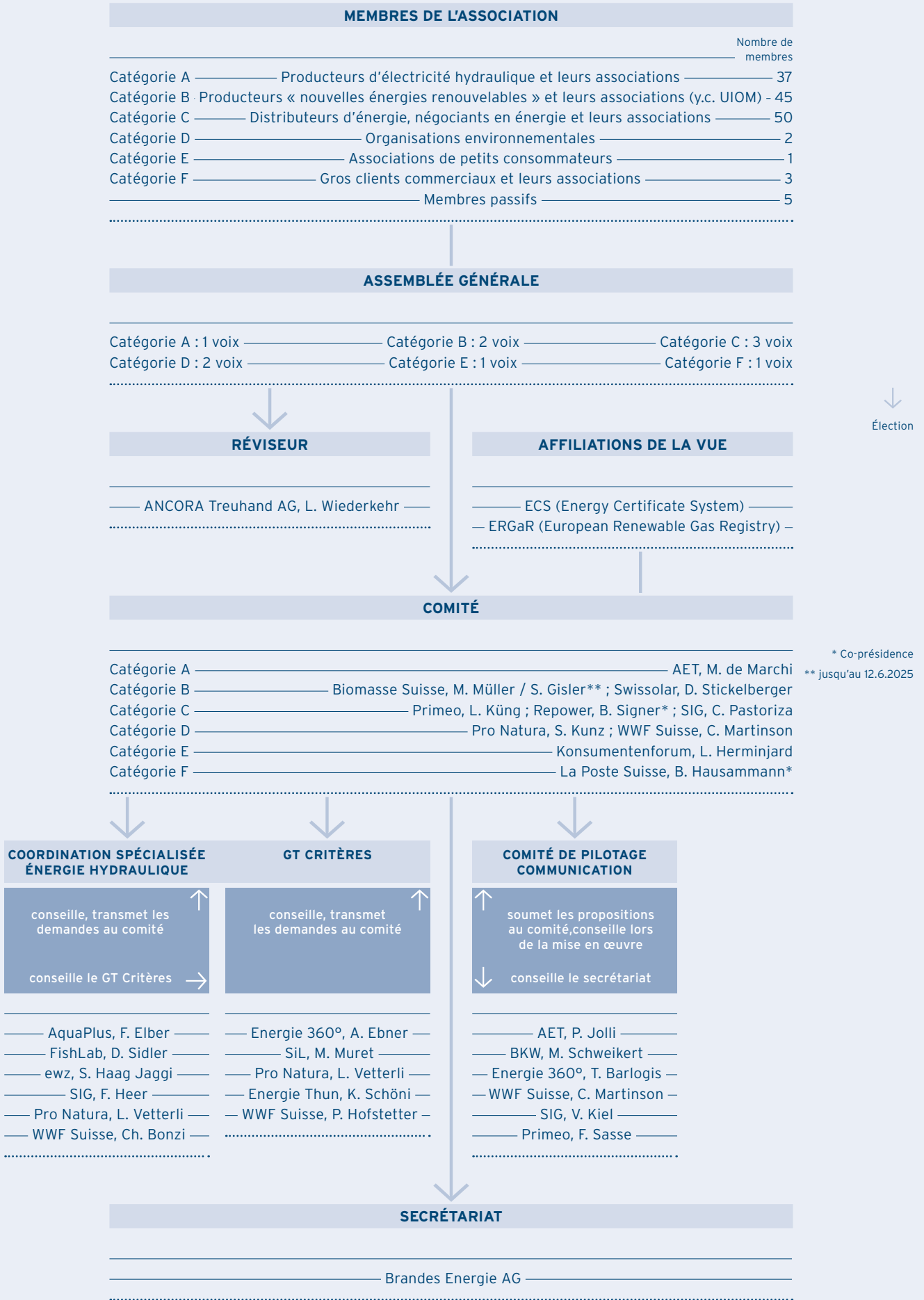
24.03.2026

Stefano Carotenuto  
Expert-comptable titulaire d'un brevet fédéral  
Réviseur agréé

#### Annexes :

- Comptes annuels (bilan, compte des profits et pertes et annexe)

# Organigramme de la VUE (décembre 2025)



**naturemade**

VUE Association pour une énergie  
respectueuse de l'environnement  
Molkenstrasse 21  
CH-8004 Zurich  
T +41 44 213 10 21  
info@naturemade.ch  
www.naturemade.ch